

Compte-rendu du conseil municipal de Sénéchas du 16 février 2021.

L'an deux mille vingt et un et le seize février à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de René Meurtin, maire.

Présents : Aubert Jean-Pierre, Cébelieu Françoise, Cravotta Maryse, Delaunay François, Doyelle Didier, Flouret Julie, Huys Philippe, Romain Legendre, Meurtin René, Vignes Camille.

Excusé : Joseph Camille.

Secrétaire de séance élu : Didier Doyelle.

Après avoir adopté le compte-rendu de la précédente séance à l'unanimité, le conseil municipal délibère sur les points suivants :

2021-001 : projet de pacte de gouvernance aux 72 communes membres de la communauté Alès Agglomération.

Monsieur le maire expose que lors du conseil communautaire du 16.12.2020, la communauté Alès Agglomération a adopté un projet de pacte de gouvernance qui doit être soumis aux 72 communes membres. Dans un délai de 2 mois après la transmission de ce projet de pacte aux communes, les conseils municipaux doivent donner un avis. Après avoir pris connaissance du projet de pacte de gouvernance (mandature 2020 – 2026) d'Alès agglomération,

Après en avoir délibéré, et par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

Le conseil municipal de Sénéchas émet un avis favorable à ce pacte de gouvernance.

2021-002 : avenant de prorogation n°1 de la convention d'adhésion de la commune de Sénéchas au service commun instruction des « ADS » (autorisations du droit des sols) d'Alès Agglomération.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Sénéchas est adhérente au service commun ADS depuis 2019. Afin d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021, il convient de renouveler la convention par voie d'avenant pour une année supplémentaire.

Par 8 voix pour, 2 contre, le conseil municipal autorise Monsieur René Meurtin, maire, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

2021-003 : avenant de prorogation n°2 de la convention d'adhésion de la commune de Sénéchas au service commun « Système d'Information Géographique » d'Alès Agglomération.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Sénéchas est adhérente au service commun SIG depuis 2017. Afin d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021, il convient de renouveler la convention par voie d'avenant pour une année supplémentaire. A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur René Meurtin, maire, à signer cet avenant.

2021-004 : renouvellement de l'adhésion au syndicat des forestiers privés du Gard.

A l'unanimité, le conseil municipal vote le renouvellement de l'adhésion au syndicat des forestiers privés du Gard et ceci jusqu'à nouvel ordre. A titre indicatif pour 2021 le montant s'élève à 43,99 €.

2021-005 : retenues de garantie lots 5 et 6 marché de réhabilitation de la maison Simon en 2014.

Concernant deux retenues de garantie à Monsieur Daniel ATGER l'une de 553,82 € correspondant à la retenue de garantie pour le lot 6 « plomberie sanitaire » pour

l'aménagement de la maison Simon (mandat 117/2014), l'autre pour un montant de 513,33 € pour le lot 5 « électricité chauffage électrique lustrerie » pour le même marché, monsieur le maire explique :

- Que Monsieur Legros, maire de la commune en 2014, a signé pour ces 2 lots une réception de travaux fixée au 10.02.2014 sans réserve.
- Son successeur, Monsieur Devès, ayant relevé des anomalies sur ce chantier a établi un certificat de levée de garantie pour le marché de la réhabilitation de la maison Simon le 28 septembre 2015 **sauf pour les lots 5 et 6 attribués à Daniel ATGER.**
- A ce jour, le nouveau maire de la commune depuis 2020, atteste que la situation n'a pas évolué et que les anomalies n'ont pas été réparées.

Constatant que ces retenues de garantie des lots 5 et 6 du marché de la réhabilitation de la maison Simon sont prescrites depuis le 31/12/2019 et en l'état non restituables et que jamais l'entreprise ATGER ne les a réclamées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de les intégrer en recettes exceptionnelles au budget 2021 pour une somme de 1 067,15€ au compte 7788. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

2021-006 : tableau de classement des voies communales.

Monsieur le Maire rappelle que le tableau de la voirie communale initialement établi en 1869 puis modifié en 1962 et en 2008 a été approuvé par l'assemblée délibérante le 1^{er} octobre 2008.

La Direction Générale des Collectivités Locales demande de confirmer ce tableau.

A l'unanimité, le conseil municipal confirme le linéaire de la voirie communale de Sénéchas qui est de 13 750 mètres et 508 m² de voies communales à caractère de place.

2021-007 : achat de matériels de vidéo projection pour la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la SARL Mayol Bordarier 31 avenue de la Libération à Génolhac pour un montant de 6 384 € TTC. Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

2021-008 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

- Demande de subvention pour la rénovation thermique par le remplacement des menuiseries de 4 logements communaux.
- Approbation du plan de financement.

Monsieur le maire rappelle que les 2 logements de l'ancienne école de Martinenches et les 2 logements au-dessus de la salle polyvalente ont été rénovés respectivement en 1995 et 1990.

Ils sont équipés de menuiseries à simple vitrage et de radiateurs électriques énergivores.

La DSIL a été abondée par la loi de finances rectificatives n°3 d'1Md€ suite à la crise sanitaire du « Covid 19 » afin de favoriser une relance rapide et massive des projets d'investissement des communes et des EPCI.

Le maire propose, au titre de la rénovation thermique, le remplacement de ces menuiseries vétustes par des menuiseries aluminium répondant aux normes NF A 91450, classée première catégorie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Sénéchas, à l'unanimité,

DECIDE

- D'adopter l'avant-projet d'un montant de 23 198,02 € HT soit 27 837,62 € T.T.C
- De demander une subvention auprès de la DSIL
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après

Coût total de l'opération :

Montant demandé à la DSIL sur le H.T : 18 558,42 € (80 %)

Fonds propres de la commune : 4 639,60 € TTC (20 %).

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir dans ce dossier.

2021-009 : achat de matériels de vidéo projection et sonorisation à la salle polyvalente :

- **Demande de subvention à la région Occitanie dans le cadre du Fonds régional d'Intervention.**

Monsieur le Maire rappelle que la décision d'équiper notre salle polyvalente de matériel de vidéo projection et sonorisation a été prise.

Il propose de demander une aide au titre du Fonds Régional d'Intervention.

Plan de financement :

Montant achat de matériel : **5320 € H.T.** soit 6 384 € T.T.C.

Demande subvention FRI : **1 596 €** (30 % du H.T)

Fonds propres de la commune : **3 724 €** (70 % du H.T).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, :

- La demande de subvention auprès de la région Occitanie au titre du Fonds Régional d'Intervention
- Le plan de financement ci-dessus.

Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

2021-010 : acceptation d'un chèque.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte un chèque d'un montant de 3479 € de l'entreprise SARL Donnadieu BCS plaine de Signargues 1041 route de l'escale 30390 Domazan correspondant à une coupe de bois.

Questions diverses :

Les points suivants sont abordés :

- Adressage : après discussion, le conseil souhaite s'engager avec un prestataire. Cette question sera remise à l'ordre du jour ultérieurement.
- Les lignes directrices de gestion pour les employés communaux
- L'adressage : après discussion, les conseillers se mettent d'accord pour que ce travail soit effectué par un prestataire de service en collaboration avec les élus et les habitants.
- L'esquisse du budget 2021 est présenté.
- Refus d'accorder une subvention au club d'escalade de Villefort.

2021-011 : point multiservices : études esquisse.

Dans le cadre de son projet d'installation d'un point multiservices sur le pré communal à Sénéchas, le conseil demande à M. Aganetto Architecte - PB architecte 2 avenue Hélion de Villeneuve 13480 Calas de réaliser une étude esquisse pour un montant forfaitaire de 1650 €.

Monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

2021-012 : adhésion à l'association des maires ruraux du Gard.

Le maire propose l'adhésion à l'association des maires ruraux du Gard (AMR30) 351 route de Massillargues 30140 MASSILLARGUES-ATUECH. Par 7 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion à l'AMR 30 et ceci jusqu'à nouvel ordre.

Pour l'année 2021 cette cotisation s'élève à 90 €.

LOGO : devant la faible participation (28 votes exprimés sur 244 habitants), le conseil sursoit à l'adoption d'un nouveau logo. Un appel à suggestions sera à nouveau lancé dans le bulletin municipal de juin. Les modalités seront définies lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Information : le comité des lecteurs de la bibliothèque communale de Sénéchas se réunira pour la première fois mercredi 24 février 2021 à 16h.

La séance est levée à 20h15.